

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BAYONNE - 6401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 08/08/2024 - 9292 - 2014 B 00633 - 803 124 825 - 2 roues loisirs scooter loisirs

1 - BILAN SIMPLIFIE

N° 2033-A

2022

Désignation de l'entreprise : SAS 2 ROUES LOISIRS SCOOTER LOISIR		05 MAR. 2024		Néant	
Adresse de l'entreprise : 51 AV JOSEPH ABEBERRY 64500 CIBOURE					
Numéro SIRET* : 80312482500016					
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12		Durée de l'exercice précédent* : 12		Ex. N-1 clos le :	
		Exercice N, clos le : 31/05/2022		31/05/2021	
ACTIF		Brut 1		Amortis.-Provisions 2	
		Net 3		Net 4	
I	Immobilisations - Fonds commercial*	010	36 000	012	36 000
M	Incorporelles - Autres*	014	156	016	156
M	Immobilisations corporelles*	028	179 677	030	79 494
	Immobilisations financières* (1)	040	2 449	042	2 449
	Total I (5)	044	218 282	048	79 650
C	Stocks - Mat. 1ères, appros en cours de prod.*	050		052	
I	- Marchandises*	060	66 280	062	66 280
R	Avances et acomptes versés sur cdes	064		066	
C	Créances - Clients et comptes rattachés*	068		070	200
U	(2) - Autres* (3)	072	5 430	074	5 430
L	Valeurs mobilières de placement	080		082	
A	Disponibilités	084	3 839	086	3 839
N	Charges constatées d'avance*	092	4 160	094	4 160
T	Total II	096	79 708	098	79 708
	Total général (I + II)	110	297 990	112	79 650
					218 341
					177 790

PASSIF		Ex. N Net 1		Ex. N-1 Net 2	
K	Capital social ou individuel*	120	20 600		20 600
	Ecart de réévaluation	124			
P	Réserve légale	126	2 060		
R	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont rés. relative à l'achat d'oeuvres d'art* <input type="text" value="131"/>)	132			
P	Report à nouveau	134	58 026		781
R	Résultat de l'exercice	136	8 763		59 305
E	Provisions réglementées	140			
S	Total I	142	89 449		80 686
	Provisions pour risques et charges	Total II	154		
D	Emprunts et dettes assimilées (4)	156	84 771		67 695
E	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164			
T	Fournisseurs et comptes rattachés* (4)	166	40 895		27 564
T	Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés Ex. N : <input type="text" value="169"/> <input type="text" value="303"/>)	172	3 226		1 845
E	Produits constatés d'avance	174			
S	Total III	176	128 892		97 104
	Total général (I + II + III)	180	218 341		177 790
R	(1) Dont immobilisations financières	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
E	à moins d'un an				15 463
N	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût revient des immos acquises	182
V				ou créées au cours de l'exercice*	68 678
I	(3) Dont comptes courants d'associés	199		Prix de vente hors TVA des	184
	débiteurs			immob cédées au cours de l'ex.*	9 249

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT.

Désignation de l'entreprise :		SAS 2 ROUES LOISIRS SCOOTER LOISIR		Exercice N, clos le (1)		Ex. N-1, clos le (2)	
A - RESULTAT COMPTABLE				31/05/2022		31/05/2021	
P	Ventes de marchandises*			210	79 567		67 748
		dont export	209				
R	Production vendue biens	et livraisons	215	214			
O	Production vendue services*	intra-communau.	217	218	116 365		101 330
D	Production stockée* (variat* stock produits intermédiaires, finis et en cours prod.)			222			
	Production immobilisée*			224			
E	Subventions d'exploitation reçues			226	9 726		61 630
X	Autres produits			230	2 776		443
P	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	208 433		231 150
C	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	43 709		74 089
H	Variation de stock (marchandises)*			236	-3 700		-29 847
A	Achats de matières 1° et autres approvisionnements* (y compris droits douane)			238			
R	Variation de stock (matières 1ères et approvisionnements)*			240			
G	Autres charges externes* (dont crédit bail :			242	93 899		75 258
E	- mobilier						
	- immobilier						
S	Impôts, taxes et versements assimilés (dt CET* :	243	1 032	244	3 432		3 852
	Rémunérations du personnel*			250	22 895		18 546
E	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	4 702		1 984
X	Dotations aux amortissements*			254	26 804		22 103
P	Dotations aux provisions			256			
L	Autres charges (dt prov. fisc. implant. commerciales étranger)	259		262	268		5
O	(dt cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles	260					
	Total des charges d'exploitation (II)			264	192 010		165 990
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	16 423		65 161
	Produits financiers	(III)		280	2		13
D	Produits exceptionnels	(IV)		290	3 500		1 833
I	Charges financières	(V)		294	4 698		6 610
V	Charges exceptionnelles	(VI)		300	6 464		1 092
E	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes art. 217 octies	347					
R	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles art.39 q. D	348					
S	Impôts sur les bénéfices*	(VII)		306			
	2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	8 763		59 305
	B - RESULTAT FISCAL			312	8 763	314	
	Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit col.2						
R	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
E	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres am. non déductibles			318			
I	Provisions non déductibles*			322			
N	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324			
T	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330			
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC		248				
E	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			251			
G	Part de loyers dispensé de réintégration	249					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelle (44 soixies)	988				342	
	Zone franche urbaine (44 octies a)	987					
	Zone restruct. défense (44 terdecies)		127				
	Zone revitalisation rurales (44 quindécies)	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser	991					
	Reprise d'entre. en difficulté (44 septies)	981					
	Jeune entreprise innovante (44 soixies A)	989					
	Bassins Urbains à dynamiser - BUD		992				
	ZFANG (44 quaterdecies)	346					
	Investissements outre-mer	344					
	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)		993				
	Dont créance due au report en arrière du déficit*	346				350	9 726
	Dont déduct. exception. (art 39 decies)	656					
	Dont déduct. exception. (art 39 decies A)		643				
	Dont déduct. exception. (art 39 decies B)				646		
	Dont déduct. exception. (art 39 decies C)	647					
	Dont déduct. exception. (art 39 decies D)		648				
	Dont déduct. exception. (art 39 decies E)				641		
	Dont déduct. exception. (art 39 decies F)	990					
	Dont déduct. exception. (art 39 decies G)		649				
	RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DEFICITS			352		354	493
D	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)			356			
E	Déficits antérieurs reportables* :					360	
	dont imputés/résultat :						
	RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DEFICITS			370		372	493

Désignation de l'entreprise :		SAS 2 ROUES LOISIRS SCOOTER LOISIR				Néant :		*		
I										
IMMOBILISATIONS										
ACTIF IMMOBILISE		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation* Val. d'origine des immo en fin d'ex.
Fonds commercial		400 36 000		402		404		406 38 000		
Autres immob incorp.		410 156		412		414		416 156		
I Terrains		420		422		424		426		
M Constructions		430		432		434		436		
M Inst. tech. mat, out		440 119 393		442 68 678		444 10 922		446 177 149		
C Inst. gén. agenc.		450 1 695		452		454		456 1 695		
O Mat. de transport		460		462		464		466		
R Autres immos corp.		470 834		472		474		476 834		
Immob. financières		480 2 449		482		484		486 2 449		
TOTAL		490 160 526		492 68 678		494 10 922		496 218 282		
II										
AMORTISSEMENTS										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Mt Amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amort. afférents aux éts. sortis de l'actif		Mt Amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial			495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles			500 156		502		504		506 156	
I Terrains			510		512		514		516	
M Constructions			520		522		524		526	
M Installations techn., mat. & out. ind.			530 56 949		532 26 356		534 4 958		536 78 346	
C Inst. générales, agents divers			540 165		542 339		544		546 504	
O Matériel de transport			550		552		554		556	
R Autres immobilisations corporelles			560 534		562 109		564		566 644	
TOTAL			570 57 804		572 26 804		574 4 958		576 79 650	
III										
PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15% et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si cadre insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	PIAGGIO MEDLEY 125CC	PIAGGIO MEDLEY 125CC	PIAGGIO MP3 300CC FH-6	PIAGGIO LIBERTY 125CC						
immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissement	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values	Court terme *	Long terme	19 %	15% ou 12,8%	0 %
	1	2	3	4	5	6	7	8		
1	2 296	1 074	1 222	1 917	695					
2	2 296	995	1 301	2 083	782					
3	4 695	2 128	2 567	4 000	1 433					
4	1 635	761	874	1 250	376					
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578 10 922	580 4 958	582 5 963	584 9 249	586 3 286	581	587	589		
Plus-values taxables à 19%	579		Régularisations *	590						
TOTAL	586			596	3 286					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N

Désignation de l'entreprise : SAS 2 ROUES LOISIRS SCOOTER LOISIR						Néant :		*
1 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations exercice		Diminutions : reprises exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortis. dérogatoires	600		602		604		606
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607
	Autres provis. réglemt.	610		612		614		616
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646
	Sur clients et cptes rattac.	650		652		654		656
	Autres prov. pour dépréc.	660		662		664		666
TOTAL		680		682		684		686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
		Dotations		Reprises		(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
Fonds commercial	681		683		1	Indemn. congés payés, charges...	
Autres Immos. incorp.	700		705		2		
Terrains	710		715		3		
Constructions	720		725		4		
Inst. Techn. Mat & Out	730		735		5		
Inst. Gén. Agenc. Div	740		745		6		
Matériel de transport	750		755		7		
Autre immos corpor.	760		765				
TOTAL		770		775		Total à reporter lig. 322 N° 2033-B 780	

II DÉFICITS REPORTABLES		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	1 915
Déficits transférés de plein droit (art 209 II-2- du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	1 915
Déficits de l'exercice	860	493
TOTAL des déficits restant à reporter	870	2 408

(1) Cette case comprend au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

III DIVERS				
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381		Montant de la TVA collectée	374 40 259
Dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'art. 154 bis du CGI dont cot. facultatives Madelin	325			
Dont cot. facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380		Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378 34 113
Dont montant déductible des cot. sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326			
N° du centre de gestion agréé	388		Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI			397	

Désignation de l'entreprise : SAS 2 ROUES LOISIRS SCOOTER LOISIR	Néant : <input type="checkbox"/>	**
Exercice ouvert le : 01/06/2021	et clos le : 31/05/2022	Durée en nombre de mois : 12
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel :	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	195 931
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	0
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	0
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	0
Total 1	106	195 931
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	74
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	0
Subv. d'exploitation reçues	113	9 726
Variation positive des stocks	111	3 700
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	2 701
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	0
Total 2	106	16 201
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
Achats	121	51 335
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	49 294
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146	-0
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	0
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	268
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	0
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	0
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	0
Total 3	152	100 896
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE		
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	137
		111 236
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les form. 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les form. 1329AC et 1329 DEF. Si la VA est négative, il convient de reporter un montant égal à zéro au cadre C des form. 1329 AC et 1329 DEF).	117	111 236
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE		
Mono-établissement au sens de la CVAE	20	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	22	
Effectifs au sens de la CVAE	23	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	26	
Période de référence	du	au
Date de cessation	186	
Attention, il ne doit pas être tenu compte des lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.		

Exercice ouvert le : 01/06/2021	Régime "simplifié d'imposition" <input checked="" type="checkbox"/> X		Si option pour le régime optionnel de
et clos le : 31/05/2022	Déclaration de résultat d'ensemble du groupe <input type="checkbox"/>		ou "réel normal" <input type="checkbox"/> taxation au tonnage <input type="checkbox"/>
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société :		Adresse du siège social	
SAS 2 ROUES LOISIRS SCOOTER LOISIR 51 AV JOSEPH ABEBERRY 64500 CIBOURE			
N° Siret	80312482500016		
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	
REGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :			
Dénomination :	N° Siret :		
Adresse :			
B ACTIVITE			
Activités exercées (souligner l'activité principale) :		LOCATIONS DE SCOOTERS	
		Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>	
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (CF. notice de la déclaration n° 2065)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux de 15 %	DEFICIT (Report de la ligne	493
		XO DU 2058A ou 372 du 2033B)	
	Bénéfice imposable au taux normal (25%, 26,5%, 27,5%, 28%, 31%)		
	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au		
	taux de 10%		
2 Plus-values	PVLt imposables au taux de 15% <input type="checkbox"/>		
	PVLt imposables	Autres plus-values imposables	Plus-values à LT imposables
	à 19 % <input type="checkbox"/>	à 19 % <input type="checkbox"/>	à 0% <input type="checkbox"/> (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches. (Cocher la case selon le cas) :			
Ent. nouv. art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entre. innovantes <input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Terri. entr. <input type="checkbox"/>	PME innovantes <input type="checkbox"/>
Ent. nouv. art. 44 septies <input type="checkbox"/>		Zone franche d'activité <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>
Sociétés d'invest. immo. cotées <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art 44 septdecies <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies <input type="checkbox"/>	BUD.art. 44 sexdecies <input type="checkbox"/>
Bénéfice ou déficit exonéré (+ ou - selon le cas) <input type="checkbox"/>	Plus values exonérées relevant du taux de 15% <input type="checkbox"/>		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur :	productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>		
D IMPUTATIONS (CF. notice de la déclaration n° 2065)			
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	<input type="checkbox"/>		
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt	<input type="checkbox"/>		
représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou coll.	Total figurant au cadre VII de l'imprimé 2066 <input type="checkbox"/>		
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (CF. notice de la déclaration n° 2065)			
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 % <input type="checkbox"/>			
F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DEPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS			
1 - Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1), cochez la case : <input type="checkbox"/>			
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration N°2258-SD, indiquer ci-dessous le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée : N° d'identification fiscale : <input type="checkbox"/>			
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration 2258-SD par la société tête de groupe (article 223 quinquies C-I-2), cochez : <input type="checkbox"/>			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe : N° d'identification fiscale : <input type="checkbox"/>			
G COMPTABILITE INFORMATISEE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI <input type="checkbox"/>	Si oui, indication du logiciel utilisé
			WINSIS
Examen de conformité fiscale <input type="checkbox"/>		Nom, adresse du prestataire :	
		N° SIREN du prestataire: <input type="checkbox"/>	
Nom, adresse, téléphone, télécopie :			
- du comptable * : <input type="checkbox"/> SA FIDUCIAL EXPERTISE			
Téléphone : 05 59 51 30 45 ZA LIZARDIA			
84610 SAINT PEE SUR NIVELLE			
- du conseil * : <input type="checkbox"/>			
Téléphone :			
- du C.G.A. ou du viseur conventionné :			
n° agrément			
Visa :		CGA/AGA <input type="checkbox"/>	Viseur conventionné <input type="checkbox"/>
		A CIBOURE	le 15/09/2022
Nom du déclarant : MR DEBRINCAT			
Qualité du déclarant : PRESIDENT			

IMPOTS SUR LES SOCIETES
Annexe à la déclaration N° 2065

N° 2065 bis 2022

Désignation de l'entreprise : SAS 2 ROUES LOISIRS SCOOTER LOISIR																									
et date de clôture de l'exercice: 31/05/2022																									
H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES																									
1	Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales - Payées par la société elle-même.	(a)																							
	payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts (4) - Payées par étab. chargé du serv des titres	(b)																							
2	Mt des distribut* correspondant à des rémun. ou avantages dont la soc. ne désigne pas le (les) bénéficiaires(s) (2)	(c)																							
3	Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes ou sociétés interposées	(d)																							
4	Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) ou (d) ci dessus. (3) (A préciser par nature sur les lignes (e) à (h))	(e) (f) (g) (h)																							
5	Mt des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	(i)																							
6	Mt des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	(j)																							
7	Montant des revenus répartis (5) Total (a) à (h)																								
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES																									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann III) : - SARL - tous les associés, - SCA - associés gérants; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	SARL Nombre de parts appartenant à chq. associé (2)	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné colonne (1) à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. <table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="4">Montant des sommes versées</th> </tr> <tr> <th rowspan="2">Traitements, émoluments, indemnités.</th> <th colspan="2">Frais de représentation, de mission et de déplac.</th> <th>Frais professionnels autres que (5) et (6).</th> </tr> <tr> <th>Ind. forfaitaires</th> <th>Remboursements</th> <th>Ind. forfaitaires Remboursements</th> </tr> <tr> <th>(4)</th> <th>(5)</th> <th>(6)</th> <th>(7) (8)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>MR DEBRINCAT PRESIDENT 5 ALLEE DE LA CROIX BLANCHE 64500 CIBOURE</td> <td>15100</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>MR DEBRINCAT PRESIDENT 5 ALLEE DE LA CROIX BLANCHE 64500 CIBOURE</td> <td>15100</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Montant des sommes versées				Traitements, émoluments, indemnités.	Frais de représentation, de mission et de déplac.		Frais professionnels autres que (5) et (6).	Ind. forfaitaires	Remboursements	Ind. forfaitaires Remboursements	(4)	(5)	(6)	(7) (8)	MR DEBRINCAT PRESIDENT 5 ALLEE DE LA CROIX BLANCHE 64500 CIBOURE	15100			MR DEBRINCAT PRESIDENT 5 ALLEE DE LA CROIX BLANCHE 64500 CIBOURE	15100		
Montant des sommes versées																									
Traitements, émoluments, indemnités.	Frais de représentation, de mission et de déplac.		Frais professionnels autres que (5) et (6).																						
	Ind. forfaitaires	Remboursements	Ind. forfaitaires Remboursements																						
(4)	(5)	(6)	(7) (8)																						
MR DEBRINCAT PRESIDENT 5 ALLEE DE LA CROIX BLANCHE 64500 CIBOURE	15100																								
MR DEBRINCAT PRESIDENT 5 ALLEE DE LA CROIX BLANCHE 64500 CIBOURE	15100																								
J DIVERS																									
Nom et Adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)																									
Adresses des autres établissements																									
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION																									
REMUNERATIONS																									
Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)	22 895																								
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages																									
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES	à 0%	à 15%																							
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice																									
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice																									
MVLT réalisée au cours de l'exercice																									
MVLT restant à reporter																									
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS																									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice																									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice																									

Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31/05/2022

Madame, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31/05/2022 , ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Présentation des états financiers :

Je vous précise que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, en ce qui concerne la présentation des comptes et les méthodes d'évaluation, par rapport à l'exercice précédent.

Activité de la société au cours de l'exercice :

Pour cette année d'activité nous avons augmenté le Chiffre d'Affaires locations et ventes. Nous achetons désormais les scooters au magasin Peugeot Morisson à Bayonne et les revendons dès le mois de septembre. Il y a à Saint Jean de Luz une demande toujours plus importante pour la location de scooters. Augmentation aussi des VAE que nous achetons chez notre fournisseur P2R

Evolution prévisible et perspectives d'avenir :

Pour l'année prochaine il faudra sensiblement augmenter le nombre de scooters et réussir à développer les engins électriques vélos et scooters,

Événements importants survenus depuis le clôture de l'exercice

Néant

Activités de recherche et développement :

Nous allons nous efforcer de proposer pratiquement toute la gamme Peugeot en location. Développement aussi de la gamme de vélos et scooters électriques,

Prise de participations :

Je vous signale que nous avons pris, au cours de l'exercice, une participation de zéro euro dans le capital de la société.

SAS 2 ROUES LOISIRS SCOOTER LOISIRS

Gare de St-Jean-de-Luz

64500 ST-JEAN-DE-LUZ

Tél. 05 59 47 79 24

Capital de 20600 euros

Siren : 803 124 825 RCS BAYONNE

Proposition d'affectation du résultat :

J.P.-D

ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes les charges et de tous impôts et amortissements, les comptes de l'exercice écoulé font ressortir un bénéfice de 8763euros. Je vous propose d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- Réserve légale : euros
- Affectation au compte report à nouveau : 8763euros

Dividendes antérieurement distribués :

Selon les dispositions de l'article 243 bis du CGI. Je vous rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Dépenses non déductibles fiscalement

Je vous précise que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal selon l'article 39(4°) du même code.

Conclusion

J'espère que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre Président pour l'exercice écoulé.

Le Président,

Jean-Paul
Debrincat

SAS 2 ROUES LOISIRS SCOOTER LOISIRS
Gare de St-Jean-de-Luz
64500 ST-JEAN-DE-LUZ
Tél. 05 59 47 79 24
Capital de 20600 euros
SIREN : 803 124 825 RCS BAYONNE



PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ASSOCIÉS

SAS 2 ROUES LOISIRS SCOOTER LOISIRS

SAS au capital de 20 600 € (vingt mille six cents euros)

dont le siège social se situe : 51 Avenue Joseph Abeberry 64500 Ciboure

inscrite au RCS de Bayonne sous le numéro 803 124 825 - 2014 B 633

Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 03/01/2023 à St Jean de Luz.

L'assemblée est présidée par Jean-Paul DEBRINCAT, et est convoquée conformément aux dispositions inscrites dans les statuts de la société. L'assemblée donne acte de cette déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Associés présents

Sont présents ou représentés, et ont signé la feuille de présence annexée au présent procès-verbal :

- JEAN-PAUL DEBRINCAT, détenant 11 000 part(s) sociale(s)
- SOUAD DEBRINCAT, détenant 2 000 part(s) sociale(s)
- JEAN MANUEL OILLATAGUERRE, détenant 1 000 part(s) sociale(s)
- PHILIPPE THOA, détenant 2 500 part(s) sociale(s)

Cet ensemble représentant la proportion requise par les statuts de la société, l'assemblée est ainsi habilitée à prendre toutes les décisions ordinaires.

Documents soumis à l'assemblée

Les documents et rapports suivants ont été soumis à l'assemblée lors de la convocation, et sont mis à sa disposition pour l'assemblée générale :

Le rapport de gestion, compte de résultat, Affectation du résultat.

Ces pièces ont bien été communiquées dans les délais légaux avant la date de la présente réunion.

Lecture du rapport spécial du Président

Lecture est donnée du rapport du Président, et le cas échéant du rapport du Commissaire aux comptes.

L'assemblée prend acte de ce rapport et en approuve les termes.

Débat et questions posées par les associés

La discussion est ouverte avec les réponses aux questions écrites posées par les associés.

Augmentation du nombre de scooters ?, se développer vers l'électrique ? Face à ces questions, les réponses suivantes ont été apportées :

Désormais nous allons travailler avec la marque Peugeot pour les scooters, augmenter le parc de vélos électriques et envisager pour le futur une place plus importante pour l'électrique (vélos et scooters)

Ordre du jour

Plus personne ne demandant plus la parole, sont mises aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

L'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- l'approbation des comptes
- l'affectation du résultat de l'exercice
- rémunération du Président

Résolution 1 - Approbation des comptes de l'exercice clos

L'Assemblée générale des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, approuve les comptes annuels de la société tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Résolution 2 - Affectation des résultats

L'assemblée générale prend acte que le résultat de l'exercice fait apparaître un bénéfice de 8763€ (huit mille sept cent soixante trois euros). Il est décidé d'affecter le montant de ce bénéfice comme suit :

Le bénéfice de l'exercice qui se montent à 8763euros, est affecté de la manière suivante : -

-Report au compte : report à nouveau 8763euros

Il est précisé qu'au cours des trois derniers exercices, aucun dividende n'a été distribué.

Résolution 3 - Rémunération du Président

L'Assemblée générale des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, prend acte que le Président a perçu une rémunération de 12 700 € (douze mille sept cents euros) et l'approuve purement et simplement.

Les présents Commissaires aux comptes sont désignés conformément aux Statuts, et en fonction de la durée donnée dans les Statuts.

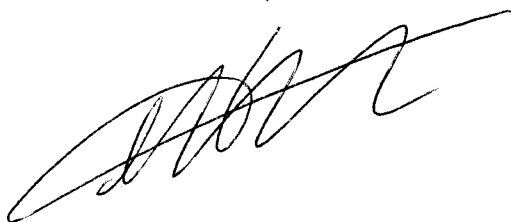
L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, il est décidé de lever la séance.

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à St Jean de Luz, le 03/01/2023 en 4 exemplaires.

SIGNATURES :

Jean-Paul Debrincat
PDG



Souad Debrincat

